

Formule des stages de 14 jours de Maîtrise en orthophonie

Au cours de la Maîtrise en **orthophonie**, l'étudiant effectue deux stages de 14 jours, à raison de un ou deux jours par semaine, l'un à la session d'automne et l'autre à la session d'hiver. Il complète sa formation par un internat d'une durée de 50 jours qui se fait de trois à cinq jours par semaine à la session d'été.

De manière générale, les étudiants de ce niveau devraient être exposés à des types de problèmes plus sévères et plus complexes ou avec lesquels ils sont moins familiers. Ils doivent également pouvoir effectuer des évaluations, planifier et réaliser eux-mêmes les interventions.

Exigences minimales proposées

Assumer au cours du stage, l'entière responsabilité d'environ 2 évaluations incluant : l'histoire de cas, la consultation des dossiers, le choix du matériel d'évaluation, la passation, l'analyse des résultats, la formulation de la conclusion orthophonique, les recommandations, de même que la rédaction du rapport, du plan d'intervention et du plan de traitement.

Assumer l'entière responsabilité d'environ 3 interventions par journée de stage, formuler les objectifs, choisir les approches, les moyens et les activités permettant l'atteinte des objectifs formulés, rencontrer les professionnels impliqués et les personnes significatives. *Ces propositions devraient être considérées à titre indicatif plutôt que comme une règle ; elles peuvent être ajustées en fonction des contraintes et des caractéristiques des milieux.*

Évaluation à mi-stage

Une évaluation est recommandée vers la 7^e journée de stage afin de faire le point sur l'évolution des apprentissages et revoir l'encadrement en fonction du cadre référentiel. Dans le cas où d'éventuelles difficultés auraient été identifiées, cette démarche permettra d'établir des attentes spécifiques pour la deuxième partie du stage. Le cas échéant, nous vous recommandons de communiquer avec le responsable de formation clinique.

Type de supervision

Au niveau de la Maîtrise, la plupart des activités cliniques peuvent être effectuées **sous supervision indirecte**, ce qui n'exclut pas qu'un étudiant, surtout en début d'un stage, puisse être incité à observer ou à intervenir sous supervision directe, soit pour se familiariser avec un nouveau milieu ou une nouvelle approche, soit pour développer une compétence particulière ou pour consolider certaines habiletés.

Le temps de supervision directe ou indirecte recommandé par l'École d'Orthophonie et d'Audiologie, pour les stages de Maîtrise doit être en moyenne d'une heure par journée de stage. Il est important de noter que la supervision indirecte doit être effectuée de préférence sur une base régulière.